

DOSSIER DE CANDIDATURE 2023_2024 HMONP

Demande de dispense MSP :

Cochez la case :

Nom
Prénom
Nom marital
Année d'obtention du diplôme ADE
Établissement d'obtention du DE

Adresse

Code postal
Ville
Tél.
Courriel

**Je certifie avoir lu le Guide officiel HMONP
2023_2024 et en accepter les règles.**
Date et signature

Dossier à compléter et à remettre en même temps que votre dossier de candidature, avec les pièces jointes demandées, au bureau HMONP par courriel à : claudette.longet@clermont-fd.archi.fr au plus tard le 28 septembre 2023. Vous procéderez au règlement, après l'acceptation de votre candidature. **Tout dossier incomplet ou en retard sera refusé.**

Cadre réservé à l'école (ne rien inscrire dans ce cadre)

Montant du règlement : Mode de paiement :
Protocole de formation Validé oui non
Convention de professionnalisation Dossier complet
Demande de dispense Dossier de demande de dispense
Contrat
Coordonnées de l'employeur
.....
.....
Rémunération brute ou nette
- CDD début durée :mois
- CDI début

Moyenne pré Moyenne post Moyenne générale
MSP validée oui non Mémoire remis Admissibilité soutenance oui non
Admission oui non Ajournement (travail supplémentaire pour le)

Admission définitive le

COMMENTAIRES :

Pièces à joindre obligatoirement au dossier

POUR TOUS

- Règlement par virement de préférence (possibilité de le faire en deux fois) ou chèque(s) à l'ordre de l'Agent Comptable de l'ENSACF (Mettre le nom et prénom de l'ADE au dos) après l'acceptation de votre candidature
- Attestation de responsabilité civile¹ (en général disponible sur le site de votre assurance);
- Je complète, signe la Charte de bon usage des ressources numériques de l'ENSACF (p 4 du dossier)

CAS PARTICULIERS

- **Étrangers hors UE** : 2 photocopies du titre de séjour et du passeport (recto-verso). OBLIGATOIRE.
- **ADE provenant d'une autre école que l'ENSACF** :
 - o photocopie OBLIGATOIRE du diplôme de Master ou attestation ;
 - o fiche de renseignements administratifs à remplir, avec photographie (p 3 du dossier)
- **ADE souhaitant demander la dispense de la mise en situation professionnelle** :
 - o Contrat de travail justifiant de 3 années d'exercice ;
 - o Dans le domaine de la maîtrise d'œuvre en France

INFORMATIONS SUR LA DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

Aller sur le site de votre OPCO (FIF PL ou OPCO EP, etc.). Vous joindrez à votre demande le programme (dans le guide HMONP) et la convention de formation.

- **OPCO EP** pour les salariés des professions libérales, espace adhérent.
- **FIF PL** pour les professions libérales. Votre demande de prise en charge doit être faite avant la fin de la formation. Il est conseillé de faire cette demande dès votre inscription à la formation choisie afin de connaître précisément le montant qui vous sera remboursé.

À ce montant peut s'ajouter le CRÉDIT D'IMPÔT.

1. L'ENSACF décline toute responsabilité en cas de non couverture.

PHOTO
À INSERER

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS pour les ADE n'ayant pas accompli leur scolarité à l'ENSACF

Nom Prénom
Date de naissance Lieu
Département Pays
Nationalité
(si double : précisez)

N° INSEE : / . / . / . / . / . / . / . / . / . / . / . / . / . / . / . / . /

(N° figurant sur la carte d'immatriculation délivrée en Terminale ou n° Sécurité Sociale de l'étudiant
Si pas de n° immatriculation au nom de l'étudiant, ne pas mettre celui des parents)

SITUATION PERSONNELLE DE L'ADE

Célibataire Marié(e) (ou autre) le Nombre d'enfants

Profession du conjoint
(à remplir obligatoirement)

ÉTUDES ANTÉRIEURES (à compléter obligatoirement)

N° INE :
numéro qui figure sur le relevé de notes du bac - obligatoire pour les inscriptions sur TAIGA

Baccalauréat (intitulé)

Série (ou titre équivalent au bac)

Obtenu le

Nom du lycée : code postal - Ville

Études supérieures : année(s) universitaire(s)

Année	Nature des études	Etablissement/lieu	Diplôme obtenu
-------	-------------------	--------------------	----------------

AUTRES ACTIVITÉS

Si vous avez exercé une activité professionnelle, veuillez nous indiquer

Nature

Employeur

Date d'obtention du Diplôme d'Architecte conférant le grade de Master

Établissement

Charte d'utilisation des ressources numériques mis à disposition des ADE en formation HMONP à l'École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand (ENSACF)

La présentation et le contenu des ressources numériques de l'ENSA de Clermont-Ferrand constituent une œuvre protégée par les lois en vigueur sur la propriété intellectuelle ; aucune exploitation commerciale, reproduction, représentation, utilisation, adaptation, modification, incorporation, traduction, commercialisation, partielle ou intégrale des éléments des supports ne pourra en être faite sans l'accord préalable de l'Établissement et des auteurs.

L'étudiant inscrit en HMONP à l'ENSACF est responsable, en tous lieux, de l'usage qu'il fait du système d'information auquel il a accès et plus particulièrement des supports de cours, tous formats numériques confondus, mis à disposition dans le cadre de sa formation.

Il a une obligation de réserve et de confidentialité à l'égard des informations et documents auxquels il accède.

Tous les supports audiovisuels sont mis à disposition des étudiants pour l'année universitaire 2023-2024 et sont réservés à un usage personnel. Ces supports ne doivent en aucun cas être dupliqués ou diffusés.
Je soussigné, _____ déclare avoir pris connaissance de la charte d'utilisation des ressources numériques mis à disposition des ADE dans le cadre de la formation HMONP et m'engage à la respecter.

Fait à Clermont-Ferrand,.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »